

19 JAN. 2006

99B132

"A. S. T. R. E."

Audit Surveillance Techniques de Révision Expertise

**Société anonyme au capital de 1.000.000 €
Société d'expertise comptable et de commissaire aux comptes**

**Siège social : 21, rue Jeanne d'Arc
76000 ROUEN**

421.954.520 RCS ROUEN

=====

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2005

L'AN DEUX MIL CINQ ET LE SAMEDI VINGT-SIX NOVEMBRE, à 11 heures

Les actionnaires de la société **"ASTRE"** -Audit Surveillance Techniques de Révision Expertise-, société anonyme au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est à ROUEN (Seine-Maritime) 21, rue Jeanne d'Arc, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'administration.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Philippe HANCHARD**, Président Directeur Général.

Monsieur Philippe BLAIN et **Monsieur Eric VERVOITTE** sont nommés scrutateurs en tant que plus forts actionnaires présents.

Monsieur Laurent DUCONSEIL est désigné comme secrétaire.

Les membres du bureau certifient ensuite la feuille de présence, émargée par les actionnaires présents et représentés, qui fait ressortir que ceux-ci possèdent plus du quart du capital social, quorum requis pour la présente assemblée.

Le Président de séance constate en conséquence que l'assemblée est valablement constituée et peut prendre ses décisions à la majorité requise.

Il rappelle ensuite que l'assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *nominations de nouveaux Commissaires aux comptes.*
- *pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités,*
- *questions diverses*

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- *la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,*
- *la feuille de présence à la présente assemblée,*
- *les statuts actuels de la société,*
- *le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires,*
- *le projet de statuts modifiés.*

vw

M

EV

A

A311

Il déclare que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être communiqués aux actionnaires, ont été mis à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle :

- que le Commissaire aux comptes titulaire de la société, Monsieur Gérard LELAY, a pris sa retraite et a demandé sa radiation de la Compagnie des Commissaires aux comptes, sans l'avoir officiellement annoncé à la société,
- que le Commissaire aux comptes suppléant a donné sa démission par lettre en date du 31 octobre 2005,
- et que les mandats des Commissaires aux comptes venaient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui doit statuer avant le 31 décembre 2005 sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Il indique que :

- la société "N.J.C. CONSEILS", dont la gérante est Madame Nadine COLIN, a accepté d'être nommée Commissaire aux comptes titulaire, et d'assumer la charge de l'exercice au 30 juin 2005, si l'assemblée décide de la désigner à ce titre,
- et la société "FIGESCO", dont le gérant est Monsieur Eric PRINS, a également accepté d'être nommé Commissaire aux comptes suppléant, si l'assemblée le désigne comme tel.

Il précise enfin que la nomination des Commissaires aux comptes ne pouvant intervenir que pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs, il conviendra, pour éviter toute équivoque, de confirmer les mandats, par leur renouvellement, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Après diverses délibérations, lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Gérard LELAY qui a pris sa retraite, la société "NJC CONSEILS", dont le siège social est à SAINT VALERY EN CAUX 76460 - 21, route de Dieppe.

L'assemblée générale décide que cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard LELAY, soit pour l'exercice au 30 juin 2005, étant précisé que ce mandat sera renouvelé pour une période de six exercices lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle que le conseil d'administration a décidé de convoquer pour le 30 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer comme Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Thierry ONNO qui a donné sa démission, la société "FIGESCO", dont le siège social est à YVETOT 76190 8, avenue Maréchal Foch.

L'assemblée générale décide que cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Thierry ONNO, soit pour l'exercice au 30 juin 2005, étant précisé que ce mandat sera renouvelé pour une période de six exercices lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle que le conseil d'administration a décidé de convoquer pour le 30 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

WV

M

BR



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs :

- au Président, à l'effet de signer l'avis relatif aux présentes décisions qui sera publié dans un journal habilité à redevoir les annonces légales dans le ressort du siège social de la société,
- et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes autres formalités relatives aux présentes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président de séance

Philippe HANCHARD

Un scrutateur

Eric VERVOITTE

Un scrutateur

Philippe BLAIN

Le secrétaire

Laurent DUCONSEIL